

## Comité de pilotage stratégique de l'ESPE du lundi 13 décembre 2017

### Relevé de décisions

Présents : D. FILATRE, C. FORESTIER, J.M. PELAT, J.F. BALAUDE, A. BUI, P. CURMI, F. GERMINET, S. RETAILLEAU, J. RENAUD, D. FIS, P.E. BOUCHER-CHAPUY, M.CABEKKE, S. DENOT-LEDUNOIS.

#### Ordre du jour

- 1- Bilan de rentrée
- 2- Etat d'avancement de la feuille de route 2017-2018
- 2-1 point général
- 2-2 points particuliers
  - Convention cadre
  - Groupement d'intérêt scientifique (GIS)
  - Démarche qualité
  - Recrutement en M1

---

#### Point général

- 1- Inviter l'INSHEA au comité de pilotage stratégique
- 2- Accord sur la création par l'ESPE d'un tableau de bord utile à une analyse RH de l'ESPE et à la connaissance de la composition des équipes pédagogiques mentionnant par site, les différentes catégories d'intervenants et leur statut, PREC, PRCE, PRAG, titulaires d'un doctorat, MCF et PU, notamment. Le rectorat complètera par les FA. Présenter ce tableau renseigné en janvier- février 2018.
- 3- Accord sur la création d'un groupe de travail sur l'analyse des publics lauréats des concours et identifier des pistes de différenciation pédagogique pour les parcours adaptés (2 représentants du rectorat et 2 représentants de l'ensemble des établissements partenaires de l'ESPE).
- 4- Engager une réflexion sur le nouveau projet ESPE en y intégrant l'ENS Cachan et proposer des inflexions vers une offre MEEF encore plus qualitative, notamment pour la formation des PE.
- 5- Accord sur la promotion à faire, au sein des universités, du dispositif EAP.

### Points particuliers

- 1- Mise en œuvre de la transformation des inscriptions AEU en DU pour 2018.
- 2- Accord sur la création d'un groupe de travail Convention d'objectifs et de moyens ESPE-partenaires, constitué des VP CFVU et VP CA et deux représentants du rectorat. Les objectifs sont l'actualisation et la finalisation de la convention, avant examen et validation par les instances et signature des partenaires.
- 3- Le GIS : le principe est validé par le comité de pilotage stratégique. Pour autant :
  - le GIS doit relever des politiques scientifiques des universités et de l'INSHEA. Il convient d'intégrer des laboratoires, des enseignants-chercheurs et des partenaires, pour certains d'entre eux hors ESPE ;
  - la composition du conseil scientifique doit faire l'objet d'un examen avant validation par le recteur, par les présidents d'université et par le directeur de l'INSHEA, pour les personnels placés sous leur autorité.
  - Le projet finalisé sera soumis au comité de pilotage stratégique.

Le directeur de l'ESPE et la présidente du COSP sont en charge de la réunion de préfiguration du GIS.

- 4- La démarche qualité : le principe est validé par le comité de pilotage stratégique.

Accord sur la création d'un groupe de travail sur la mise en œuvre de la démarche qualité composé d'un binôme par partenaire, dont le responsable de pôle. Cette démarche doit s'intégrer dans les politiques « qualité » des universités et de l'Institut en respectant les principes de l'HCERES.

- 5- Accord du comité de pilotage stratégique sur le principe d'harmonisation des calendriers universitaires de recrutement en master MEEF.